

Questions propres à chaque pays : Général mexicain

QUESTION

Le gouvernement canadien protestera-t-il auprès des autorités mexicaines contre l'incarcération continue du brigadier-général mexicain Gallardo et fera-t-il publiquement part de son appui à la décision prise en octobre 1996 par la Commission interaméricaine des droits de l'homme selon laquelle le Général Gallardo devrait être relaxé?

RÉPONSE SUGGÉRÉE

- Nous suivons l'évolution de la question avec intérêt et préoccupation.
- Aux dires du Général Gallardo et de son fils, le Général entend porter en appel sa plus récente sentence militaire devant un tribunal civil. J'ai appris qu'il a déjà eu des accusations renversées antérieurement par des tribunaux civils.
- À ce que je sache, le gouvernement du Mexique a prétendu que la Commission interaméricaine n'a aucune compétence en la matière et que, de toutes manières, ses recommandations ne sont pas exécutoires.
- Comme le gouvernement du Mexique ne reconnaît pas la compétence de la Cour interaméricaine, il ne semble pas que le cas devrait y être entendu.